



Nantes, le 6 juillet 1993

Centre de Nantes

Rue de l'Île d'Yeu, boîte postale 1049, 44037 Nantes cedex 01
Tél. 40 37 40 00 - Fax 40 37 40 01 - Téléx 711 196

LABO DEL n° 89/93

**Monsieur l'Administrateur des Affaires
Maritimes**

85330 NOIRMOUTIER

Monsieur l'Administrateur,

Suite à votre demande d'avis sur le dossier d'extension du port de pêche de l'Herbaudière, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les réflexions suivantes :

Remarque d'ordre général :

Au vu des informations en notre possession, une telle demande d'extension semble justifiée par le dynamisme du port de l'Herbaudière (malgré la crise de la pêche), ainsi que par le déficit en équipements à terre pour la profession et le besoin d'améliorer les conditions de travail par un perfectionnement de l'outil portuaire.

Remarques particulières :

Une telle extension portuaire est synonyme de pression accrue en terme d'usage du littoral et des risques induits.

1/ Aspects sanitaires.

Nous insistons sur la prise en compte d'un réseau d'assainissement adapté et sur la nécessité que ce nouveau flux de pollution brute ne provoque pas de surcharge du réseau d'assainissement existant, et qui ne ferait que déplacer sur un autre site la pollution engendrée.

Nous notons tout particulièrement le souhait de développer les activités de type "chantier naval" (réparation navale et entretien). Quelles précautions seront prises pour éviter une contamination de l'eau et des sédiments portuaires, surtout en ce qui concerne les métaux ? Rappelons ici que les sédiments dragués du port de l'Herbaudière montrent une contamination de ce type non négligeable, surtout en ce qui concerne le cuivre.

IFREMER insiste pour que toutes les précautions soient prises à ce sujet, et demande un complément d'information sur le pré-traitement (avant rejet en mer) des eaux résultant de ces activités (cf. page 100 de l'étude d'impact).

2/ Etude d'impact

L'étude d'impact sur le milieu marin est très succincte.

Sédimentologie : Les impacts sédimentologiques sont évoqués de façon trop rapide. Seuls sont cités des transits très généraux et globaux.

Les éléments fournis dans le rapport ne permettent pas d'exclure un impact des nouveaux ouvrages sur la courantologie côtière, et, par suite, sur le transit sédimentaire. Nous pensons que, contrairement à ce qui est écrit en haut de la page 95, l'extension du port aura un impact local sur les courants.

Quant à la sédimentation sableuse (page 95), peut-on garantir que "l'impact mineur sur le cheminement des sables", "reporté vers le large" n'aura pas d'influence sur le trait de côte, en particulier juste à l'est des digues du port, sur la plage de la Linière et le long de la Conche des Normands ?

Biologie : L'étude présentée se réduit à une analyse qualitative de la flore et de la faune présentes sur le site. C'est en fait une liste d'espèces. Cela ne donne aucune indication sur la richesse du site (nombre d'individus de chaque espèce par unité de surface) ni sur les biomasses susceptibles d'être impactées.

3/ Gestion du port.

Nous avons déjà insisté, lors de l'instruction en cours du dragage des vases de ce port, sur notre préférence pour le clapage des vases sur le site marin de la Lambarde. Ce point de vue n'a pas été retenu. Nous formulons à nouveau le même avis pour l'avenir, et considérons que le surcroît lié à cette opération doit être pris en compte dès maintenant dans les budgets prévisionnels de ce projet. Etalé sur 10 ans, ce surcroît serait certainement plus envisageable que si l'on se pose cette question au dernier moment !

En conclusion, bien que reconnaissant l'intérêt économique de ce projet d'extension, IFREMER est amené à réserver son avis en raison de l'insuffisance de garantie quant au maintien du trait de côte, particulièrement à l'est des installations. Cette réserve rappelle aussi notre souci pour l'avenir que soit pris en compte un site récepteur pour les boues de dragage compatible avec la qualité de l'environnement du proche littoral. Nous renouvelons notre demande de complément d'information sur le pré-traitement et sur le rejet en mer des eaux résultant des activités polluantes liées à la réparation navale et à l'entretien des navires.

Le Chef du Laboratoire DEL/NT

H. GROSSEL

Copies :
DRAM/Nantes, DEL/AA Brest